



**INTERNATIONAL COCOA ORGANIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО КАКАО
ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL CACAO**



ED(MEM)1000/Rev.1

Original : ANGLAIS

Westgate House
Westgate Road,
Ealing, Londres W5 1YY
Royaume-Uni

Tél. : +44 (0)20 8991 6000
Fax : +44 (0)20 8997 4372
Courriel : exec.dir@icco.org

À : Tous les Membres et observateurs

De : Le Directeur exécutif

Sujet : **Emploi du temps provisoire des réunions, 26-28 mai 2016,
Barceló Bávaro Convention Centre, Bávaro, République dominicaine**

Le Directeur exécutif présente ses compliments et a l'honneur d'informer les Membres et les observateurs de l'emploi du temps provisoire pour les réunions de mai 2016 qui auront lieu au Barceló Bávaro Convention Centre à Bávaro, République dominicaine du 26 au 28 mai 2016, à la suite de la Conférence mondiale sur le cacao (WCC3), qui se déroulera du 22 au 25 mai 2016 au même endroit :

*Dimanche 22 mai -
Mercredi 25 mai*

*Troisième édition de la Conférence mondiale sur le
cacao (WCC3)
(voir le programme de la conférence)*

Mercredi 25 mai

Soir

Dîner Cacao

Jeudi 26 mai

08h30-10h30

**Commission consultative sur l'économie cacaoyère
mondiale**

10h30-11h00

Pause cacao

11h00-13h00

Forum sur le cacao fin

13h00-14h30

Déjeuner aimablement offert par le gouvernement

14h30-16h15

Forum sur le cacao fin

16h15-16h30

Pause cacao

16h30-18h00

Forum sur le cacao fin

09h00-10h00

Conseil

10h00-11h00

Réunions de groupe

11h00-11h15

Pause cacao

11h15-13h00

Conseil

13h00-14h30

Déjeuner aimablement offert par le gouvernement

14h30-15h30

Panel de sélection du nouveau Directeur exécutif

15h30-15h45

Pause cacao

15h45-18h00

Comité économique

Vendredi 27 mai	08h30-10h30	Comité administratif et financier*
	10h30-10h45	<i>Pause cacao</i>
	10h45-12h00	Réunions de groupe
	12h00-13h00	Comité administratif et financier*
	13h00-15h00	<i>Déjeuner aimablement offert par le gouvernement</i>
	15h00-16h30	Comité administratif et financier*
	16h30-16h45	<i>Pause cacao</i>
Samedi 28 mai	16h45-18h00	Réunions de groupe
	09h00-10h45	Conseil
	10h45-11h00	<i>Pause cacao</i>
	11h00-13h00	Réunions de groupe
	13h00-14h30	<i>Déjeuner aimablement offert par le gouvernement</i>
	14h30-16h00	Conseil
	16h00-16h30	<i>Conférence de presse</i>
	16h00-16h30	<i>Pause cacao</i>
	16h15-18h00	Conseil

L'attention des Membres et des observateurs est attirée sur la règle 3 du règlement administratif de l'Organisation figurant dans le document AF/2/2/Rev.1, qui prévoit que les pouvoirs des représentants, des représentants suppléants et des conseillers soient remis par écrits au Directeur exécutif avant l'ouverture d'une session. Les pouvoirs doivent être remis au secrétariat avant le **vendredi 6 mai 2016**.

Les Membres sont priés d'arriver à l'heure prévue afin de respecter les dispositions de l'article 15 de l'Accord de 2010 et des règles 12 et 38 du Règlement administratif actuel de l'Organisation, relatives au quorum pour les réunions du Conseil.

Les ordres du jour provisoires annotés révisés des réunions du Conseil, du Comité administratif et financier, du Comité économique et de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale sont adressés ci-après.

Des informations plus détaillées sur les dispositions logistiques prises pour les réunions de **Bávaro** sont fournies dans le document ED(MEM) 1001.



3 mai 2016

* = Veuillez noter que les réunions du Comité administratif et financier sont ouvertes exclusivement aux pays Membres de l'ICCO.

ANNEXE

**MESURES POUR UN EMPLOI PLUS EFFICACE DES JOURNEES
DE REUNION DE L'ICCO**

1. Toutes les réunions commenceront et se termineront ponctuellement aux heures prévues.
2. Le rapport de réunion fera mention des délégations et des Présidents qui, par leur absence ou leur manque de ponctualité, auront entraîné un retard dans le début d'une réunion.
3. La sonnerie d'appel sera enclenchée à l'heure prévue pour le début de la réunion et le Bureau de la réunion (Président, Directeur exécutif et membres du secrétariat) devra être présent de façon que le Président puisse ouvrir la réunion en quelques minutes sous réserve du quorum stipulé à la règle 12 du Règlement administratif figurant dans le document AF/2/2/Rev.1. Si le Président est absent de la salle de conférence au début de la réunion, le Vice-président assurera la présidence jusqu'à la fin de la réunion.
4. À intervalles réguliers, le Président rappellera l'heure et priera les participants de faire des interventions aussi courtes et à propos que possible. Le Président se réservera le droit d'interrompre les interventions trop longues ou hors sujet, conformément à la règle 16 du Règlement administratif en vigueur, « Limitation du temps de parole ». Les interventions et résumés du Président seront également aussi brefs que possible.
5. À la fin de chaque réunion, le Président annoncera l'heure de début et de fin de la prochaine réunion ou le programme des réunions pour la journée suivante, avec la durée précise qui a été prévue pour chaque réunion.

RÉUNIONS DE GROUPE

6. Les réunions de groupe se dérouleront dans les limites de temps prévues afin d'éviter de retarder les autres réunions et de faire attendre les autres délégués.
7. Lorsqu'une réunion de groupe ne peut pas se terminer à temps, le Président lèvera la séance et présentera un rapport d'activité au Conseil, selon que de besoin. Le cas échéant, une autre heure sera fixée pour que la réunion de groupe reprenne et termine ses travaux.
8. Dix minutes avant l'heure prévue de fin d'une réunion, le secrétariat fera passer une note au Président pour l'en aviser. Le Président rappellera l'heure aux participants et se préparera à terminer la réunion à l'heure prévue.
9. Si une réunion de groupe se continue au-delà de l'heure prévue, le Président du groupe et l'interprète en chef se consulteront afin de conclure la réunion rapidement et de manière ordonnée.

Les présentes mesures seront réimprimées et distribuées à l'occasion de chaque réunion de l'ICCO.